

myrte et de roses, accompagnée de ces vers de Patrat, acteur du théâtre de Lyon et auteur du *Fou raisonnable* :

« Toi qui fais prendre à l'art les traits de la nature,
 Qui, par une heureuse imposture,
 Caches toujours l'actrice, et montres tour à tour,
 Avec une aimable franchise,
 Ou *Babet*, ou *Rose*, ou *Louise* !
 Sous des traits enchanteurs, embellis par l'Amour,
 Tu nous séduis, tu nous maîtrises ;
 Tu fais de nous ce que tu veux.
 Tu peins l'Amour ? nous ressentons ses flammes ;
 Le plaisir brille dans tes yeux ?
 Il passe aussitôt dans nos âmes ;
 A la terreur on te voit succomber ?
 Chacun partage tes alarmes ;
 Et, lorsque tu verses des larmes,
C'est au fond de nos cœurs qu'elles viennent tomber!
 Nous avons cru devoir, en t'offrant nos hommages,
 Mêler à ces lauriers des myrthes et des fleurs :
 La gloire, en te comblant de toutes ses faveurs,
 Ne saurait à l'amour ôter ses avantages ;
 Et lorsque tes talents gagnent tous les suffrages,
 Tes charmes gagnent tous les cœurs. »

L'actrice voulait s'opposer à la lecture de ces vers ; mais le public les demanda à grands cris, et ils furent lus au milieu des applaudissements de toute la salle. Cet incident déterminait le prévôt des marchands (1) à publier une ordonnance, datée du 12 mai 1785, sur la police des spectacles, dont voici la teneur :

« L'abus qu'on paraît vouloir renouveler, — disait-il, — en jetant sur le théâtre des couronnes et des bouquets avec des vers à la louange des acteurs ou actrices, ne saurait être toléré. Cette manière de leur témoi-

(1) Tolozan de Montfort, qui succéda, en 1784, à Antoine Fay de Sathonav.